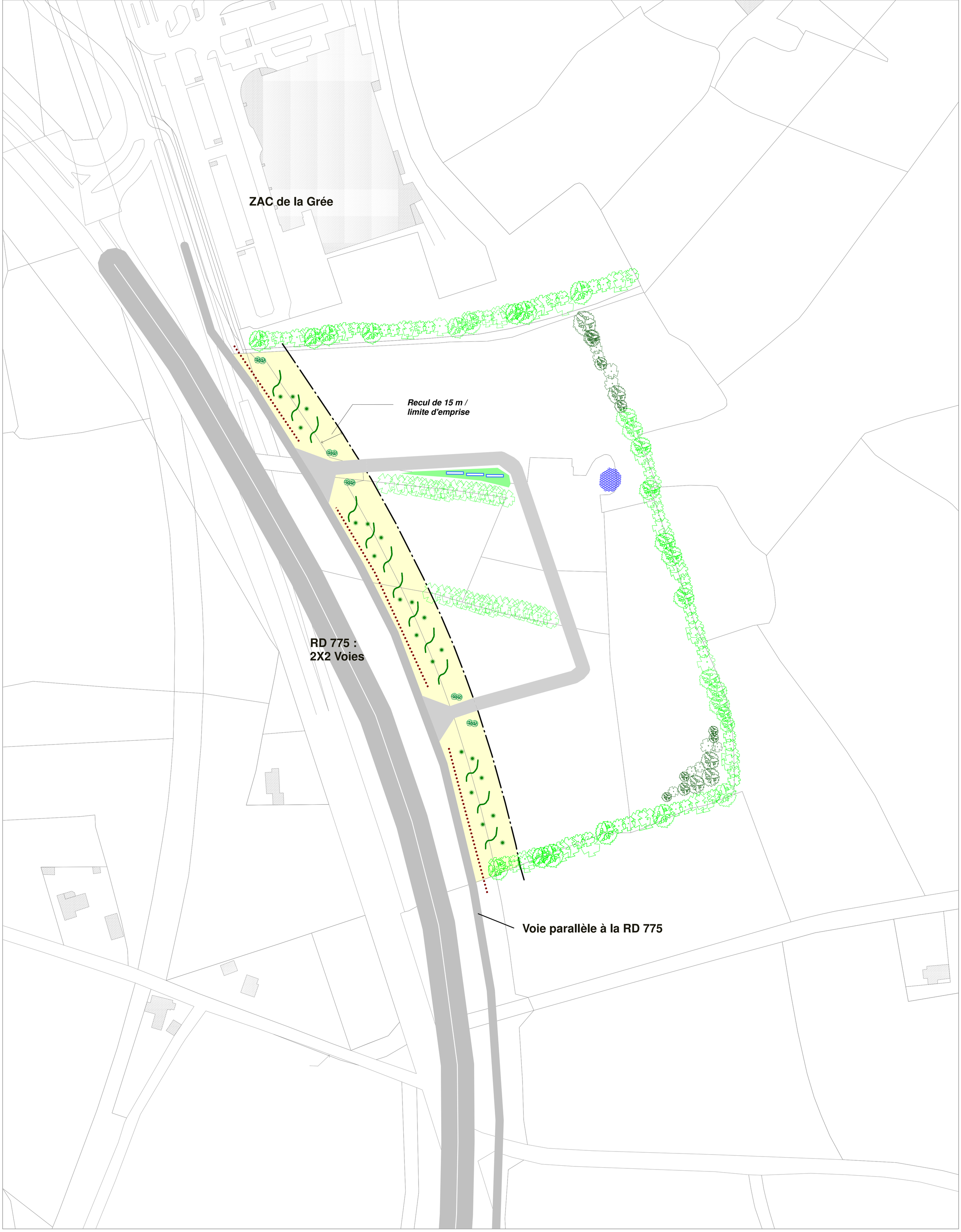

Légende

- Nouveau retrait de 15m / à la limite d'emprise
- Marge de recul à traiter après suppression du merlon
- Haies bocagères à protéger et à valoriser
- Haies bocagères à reconstituer, plantations à réaliser
- Marge de recul à paysager (végétation arbustive, buissonnante, herbacée, vagues de graminées, support engazonné - couverture basse)
- Zone humide à protéger
- Espace vert accompagné de noues à créer
- Accès et voie de desserte principale de la zone (le tracé et le positionnement des accès pourront évoluer suivant les contraintes techniques)
- Liaison douce à créer

Dossier L.111.6 / Grez-Neuville (49)
Principes d'aménagement
(extension de la ZAC de la Grée)

URBA OUEST CONSEIL

Date : Juin 2020

Échelle : 1 cm = 10 m